



DÉCISION DU MAIRE
prise en application
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
code général des collectivités territoriales

Tarifs Communaux – budgets de la Ville

Service finances
N° : DC2023-0005

Exemplaire ORIGINAL
Lacanau, le 31 JAN. 2023

Le MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 précisant que le Maire peut fixer les tarifs ou droits au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2020 l'autorisant à exercer par voie de décision les délégations prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modification et à l'ajout de certains tarifs portant sur l'utilisation du domaine public, l'occupation du domaine privé et autres redevances et droits perçus par la Ville,

DÉCIDE

Article 1er

Les tarifs communaux à compter du 1er février 2023 sont révisés selon le tableau ci-joint.

Article 2

Les recettes correspondantes seront portées au budget de la commune.

Article 3

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Lacanau,

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
31 JAN. 2023
N° 033 213 302 144 2023
0131-~~DE~~2023-0005-CC



Le Maire,


Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :

31 JAN. 2023

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-préfecture de Lesparre-Médoc le **31 JAN. 2023**

	Unité :	Tarifs (€)
DIRECTION PROXIMITE VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE		
LUDO-MEDIATHEQUES :		
Canalais :		
Cotisation familiale annuelle (ensemble du foyer)		20,40
Exonération aux mineurs, étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA (Canalais en résidence principale)		
Extérieurs :		
Cotisation familiale annuelle (ensemble du foyer)		40,80
Cotisation annuelle des enfants (ensemble de la fratrie)		20,40
Exonération aux mineurs fréquentant les établissements scolaires de Lacanau		
Cotisation annuelle collectivités / scolaires / associations		40,00
Cotisation saisonnière par famille (2 semaines consécutives – ensemble du foyer)		10,00
Travailleurs saisonniers		
Cotisation saisonnière individuelle (4 mois consécutifs)		20,00
Extérieurs et travailleurs saisonniers		
Chèque de caution pour cotisations saisonnières		50,00
Produit dérivé : sac		
		5,00
Produit dérivé : 1 ouvrage (livre ou CD ou jeu) ou 1 lot de magazines (jusqu'à 10 par lot) issu du désherbage		
		1,00
Renouvellement des cartes de lecteurs (en cas de perte)		
		10,20
SALLE DES FETES du BOURG :		
Caution pour utilisation de la salle (Nettoyage des locaux à la charge de l'utilisateur)		1 080,00
Caution pour utilisation kit sono		1 080,00
Association locale (gratuité pour 1 manifestation/année). Si autres manifestations :		164,00
Association extérieure		443,00
Supplément après 2 heures du matin	Par heure	56,00
Réunions familiales (contribuables canalais)		307,00
Employés communaux (gratuité pour 1 manifestation/année). Si autres manifestations :		275,00
Syndics privés de co-propriétés canalais		307,00
Extérieurs (hors associations, hors canalais, hors employés municipaux et hors syndics privés de co-propriétés canalais)		437,00
SALLE L'ESCOURE :		
Tarifs spectacles Escoure – à compter de la saison culturelle 2021/2022 :		
Tarif plein	/personne	18,00
Tarif réduit *	/personne	10,00
Tarif de groupe, achat de 10 places minimum pour un même spectacle	/personne	10,00
Forfait 3 spectacles différents sur la saison culturelle	/personne	31,00
* tarif réduit s'adresse aux catégories suivantes :		
• Jeunes de - 26 ans, sur présentation d'une pièce d'identité		
• Séniors 70 ans et +, sur présentation d'une pièce d'identité		
• Demandeur d'emploi, sur présentation d'un justificatif		
• Familles : à partir de 1 adulte + 1 enfant, sur présentation d'un justificatif		
Gratuité jusqu'à 6 ans inclus		
Spectacles payants n'entrant pas dans le programme d'animation municipale :		
Chèque de caution pour kit sono		1 080,00
Chèque de caution pour utilisation de la salle		1 080,00
Salle de Spectacles		490,00
< 150 personnes		930,00
de 151 à 300 personnes		930,00
Supplément après 2 heures du matin (Nettoyage inclus dans le prix de location)	Par heure	60,00
Séminaires y compris réunions des syndics de co-propriétés canalais :		
Chèque de caution pour kit sono		1 080,00
Chèque de caution pour utilisation de la salle		1 080,00
Salle de Spectacles		310,00
< 150 personnes		440,00
de 151 à 300 personnes		440,00
Supplément après 2h du matin (Nettoyage inclus dans le prix de location)	Par heure	60,00

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

31 JAN. 2023

N° 033 213 302 144 2023

0131-DC2023-0005A-CC

	Unité :	Tarifs (€)
Expositions :		
Chèque de caution pour utilisation de la salle		1 080,00
Salle d'expositions du 1er Juin au 30 Septembre - par jour de mise à disposition		61,00
du 1er Octobre au 31 Mai - par jour de mise à disposition		37,00
<i>(Nettoyage inclus dans le prix de location)</i>		
PHOTOCOPIES :		
Documents administratifs ou d'urbanisme uniquement	Par page N&B	
Photocopie recto A4		0,30
Photocopie recto-verso A4		0,40
Photocopie recto A3		0,50
Photocopie recto-verso A3		0,60
RECHERCHES DE DOCUMENTS :		
recherches de documents liés aux autorisations d'urbanisme effectuées par les services municipaux	Par recherche	17,00
POLE DE L'AIGUILLONNE :		
Renouvellement de clefs (pour les associations)	Par clef	20,00
CIMETIERES :		
Lacanau-océan et partie ancienne de Lacanau-ville :		
Perpétuelle	Le m ²	104,00
Trentenaire	Le m ²	52,00
Partie nouvelle de Lacanau-ville (concession de terrain) :		
Perpétuelle 4 places		510,00
Perpétuelle 6 places		780,00
Vente de caveaux préfabriqués :		
4 places		4 680,00
6 places		5 200,00
Vente de cases colombarium :		
Concession de 15 ans		401,00
Concession de 30 ans		676,00
DIRECTION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		
MARCHES FORAINS :		
Marché forain de Lacanau-océan le mercredi matin :		
Abonnement pour l'ensemble de la période du 1er juin au 30 septembre	Par mètre linéaire	78,00
Sans abonnement, en pleine-saison : du 1er juin au 30 septembre	Par mètre linéaire / jour	6,20
Sans abonnement, hors-saison	Par mètre linéaire / jour	2,60
Branchement électrique		3,00
Marché forain de Lacanau-bourg le samedi matin :		
Commerçants journaliers	Par mètre linéaire / jour	4,10
Commerçants permanents		3,10
Branchement électrique		3,00
Marché forain de Lacanau-océan nocturne :		
Sans abonnement, du 1er juillet au 31 août	Par mètre linéaire / jour	6,20
Branchement électrique		3,00
Marché artisanal du dimanche matin :		
De juin à septembre	Par mètre linéaire / jour	6,40
Marché gastronomique traditionnel :		
De juin à septembre	Par mètre linéaire / jour	7,20
UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE :		
Droit de place de stationnement pour les taxis	Par place et par taxi (annuel)	71,00
Occupation halle de la Gaîté hors marché, sans éclairage	Par jour	16,00
Télescope sur Parking du Front de Mer	Par an	32,00
DROIT de PLACE ESPACE D'ANIMATION PLAGES NORD :		
marionnettes	Par jour	60,00

	Unité :	Tarifs (€)
TERRASSES COMMERCIALES :		
	Par m ²	
1) Prix de base (terrasse entièrement libérable tous les soirs)		18,30
2) Sol recouvert (Prix n° 1 +		11,20
3) Toiture ou auvent (Prix n° 1 +		7,50
4) Terrasse fermée sur le domaine public (Prix n° 1 + Prix n° 2 + Prix n° 3) X 2		84,70
5) Extension libérable Allées Ortal		50,40
6) Terrasse implantée sur la chaussée Surplomb domaine public		7,50
OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE :		
Autorisations d'occupation temporaire commerciales :		
Snack – C'Océan Nord	A la saison	9 150,00
Activité commerciale sur la plage de repli - Lacanau océan		27 700,00
Manège enfants Lacanau-Océan		7 540,00
Ecole de surf plage nord		5 480,00
Machines à pinces		1 500,00
Aero-Trampoline en front de mer		4 080,00
Activité de massage sur les plages de Lacanau-océan	Par fournisseur, pour la saison	1 020,00
Carrusel en front de mer		6 230,00
Club Plage n° 1 Lacanau-Océan		1 620,00
Activité commerciale Sunset Café		16 990,00
Activité baby-surf		1 700,00
Cabane plage sud		7 780,00
Activité fitness camp pôle de l'Ardilouse		3 240,00
Cours de yoga	/an	680,00
CrossFit	/an	1 620,00
PUBLICITE :		
Location de terrains pour panneaux publicitaires :		
Préenseignes de 1m X 1,5m		90,00
Autres panneaux		172,00
Publicité :		
Camion publicitaire	Par jour	57,00
Taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes :	Par m ² et par an	Fixé au niveau national par décret
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / DROITS DE VOIRIE (dépôt de matériaux, etc) :		
Hors forfaits :		
Droits de voirie, hors bennes de dépôt de matériaux	Par m ² et par jour	1,70
Forfaits :		
Droits de voirie, hors bennes de dépôt de matériaux	Forfait par semaine et par benne (incluant un week-end)	52,00
VENTES AMBULANTES SUR LES PLAGES DE LACANAU-OCEAN :		
	Par marchand ambulancier, et par mois	108,00
DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS		
UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES :		
<i>En semaine, week-end et jours fériés (nettoyage à la charge de l'utilisateur) :</i>		
Skate Parks :		
Utilisation des infrastructures sportives de la ville, pour l'enseignement du skate-board sur les skate-parks de la ville réalisés par des inscrits au RCS ou au répertoire des métiers (les associations communales subventionnées par la ville ne sont pas soumises à redevance pour leurs activités) :	/an	655,00

	Unité :	Tarifs (€)
<u>Salles polyvalentes avec vestiaires et douches :</u>		
- Contribuables canaulais :	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	35,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	40,00
	Par heure supplémentaire	12,00
	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	48,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	56,00
	Par heure supplémentaire	19,00
<u>Petites salles multisports non équipées, avec vestiaires et douches :</u>		
- Contribuables canaulais :	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	27,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	32,00
	Par heure supplémentaire	12,00
- Non-contribuables canaulais :	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	40,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	47,00
	Par heure supplémentaire	17,00
<u>Salles spécialisées équipées de matériel permanent avec vestiaires/ douches (Dojo, salle de danse et structure artificielle d'escalade)</u>		
- Contribuables canaulais :	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	49,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	54,00
	Par heure supplémentaire	12,00
- Non-contribuables canaulais :	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	62,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	70,00
	Par heure supplémentaire	17,00
<u>Caution (pour nettoyage et dégradations) :</u>		
- Contribuables canaulais :	Par utilisation (en dehors de la pratique habituelle)	709,00
- Non-contribuables canaulais :	Par utilisation	709,00
<u>Locaux à caractère non sportif dans l'enceinte des équipements sportifs (salle de réunion, hall de l'Ardilouse) :</u>		
- Contribuables canaulais :	Par heure	8,00
- Non-contribuables canaulais :	Par heure	11,00
<u>Stades (pratique sportive) :</u>		
- Contribuables canaulais :	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	75,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	94,00
	Par heure supplémentaire	29,00
- Non-contribuables canaulais :	Par 1/2 journée de 4h (entre 8h et 18h)	88,00
	Par soirée de 4 h (entre 18h et 22 h)	110,00
	Par heure supplémentaire	33,00
<u>NON-RESTITUTION DE GOBELETS "ECO CUP" :</u>		
Tarif de consigne dans le cadre de la mise à disposition de gobelets "eco cup"	Par gobelet non restitué	1,00

	Unité :	Tarifs (€)
CLUB-HOUSE TENNIS DU POLE DE L'ARDILOUSE :		
<u>Boissons et glaces :</u>		
Sirop à l'eau		1,20
Diabolo		2,00
1/4 limonade		1,90
Autres boissons : 1/4 perrier, jus de fruits, orangina, soda...		2,30
Grande bouteille eau minérale - à emporter		2,00
Bière		2,50
Chocolat		1,40
Café		1,40
Thé		1,40
Glace		1,40
Bonbons	Le sachet	1,40
<u>PÔLE DE L'ARDILOUSE :</u>		
<u>Padel :</u>		
	Par heure non éclairée et par court	20,00
	Par heure éclairée et par court	24,00
	Par heure et par personne pour non-adhérents SSLO Tennis	5,00
	Par heure et par personne en cours particulier encadrée par un moniteur diplômé	5,00
	Par heure pour adhérents SSLO Tennis sur réservation et selon disponibilité	Gratuité
<u>Beach Sports :</u>		
	Par heure et par personne	4,00
	Par heure pour adhérents SSLO Tennis sur réservation et selon disponibilité du beach tennis	Gratuité
	Forfait pour réservation exclusive 1/2 journée de 4 heures (entre 8h et 20h)- matériel compris, par zone	108,00
<u>Carte Multi-pass :</u>		
	5 heures sur toutes activités par court (Beach soccer vaut 2 heures)	58,00
	10 heures sur toutes activités par court (Beach soccer vaut 2 heures)	93,00
<u>Courts de tennis (-15% appliqué pour les professionnels du tourisme et courts extérieurs n°9 et 10)</u>		
COUVERT hors saison	Par heure	17,00
PLEIN-AIR hors saison	Par heure	11,00
COUVERT en saison (01/06 au 30/09)	Par heure	19,00
PLEIN-AIR en Saison (01/06 au 30/09)	Par heure	15,00
Adhérents S.S.L.O. tennis , location de court	Par heure	8,00
Carte abonnement adhérent SSLO (court couvert)	Les 10 heures	64,00
Tarif invité hors saison	Par heure	7,00
Tarif invité en saison	Par heure	9,00
Tarif éclairage	Par heure	4,00
Location de court couvert ou plein aire, toutes saisons et sur autorisation communale (hors éclairage) pour les moniteurs de tennis diplômés indépendants	Par heure	7,00
<u>Squash :</u>		
- Adultes	40 mn	12,00
- < 18 ans	40 mn	7,00
- les 10 parties	40 mn	82,00
<u>Trinquet :</u>		
- Non-adhérent	Par heure	24,00
- Adhérent Pelote Basque de Lacanau Océan	Par heure	13,00
- Moins de 18 ans	40 mn	9,00
<u>Location de raquettes (avec dépôt obligatoire d'une pièce d'identité) :</u>		
Location d'une raquette		1,00
<u>Terrain de grands jeux :</u>		
Gratuité pour les hébergements canaulais hors saison		
En Saison (du 15 juin au 15 septembre + vacances de Printemps)		
- Contribuables canaulais :		
	Par journée	118,00
	Par 1/2 journée	59,00
- Non-contribuables canaulais :		0,00
	Par journée	165,00
	Par 1/2 journée	83,00

	Unité :	Tarifs (€)
ATELIERS MULTIMEDIA - PÔLE DE L'AIGUILLONNE		
Cycle de 7 séances, soit 10h30 d'atelier :		
Pour les Canaulais :	}	22,00
Pour les extérieurs :		33,00
Pour les Canaulais demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minima sociaux :		20,00
Pour les extérieurs demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minima sociaux :		31,00
Pour atelier hors cycle (minimum 3 personnes par cours et en fonction des places disponibles) :	Par heure	11,00
LA SORGA		
Cotisation annuelle individuelle		8,00
Cotisation annuelle famille		15,00
Activité thé dansant, entrée avec cotisation		Gratuit
Activité thé dansant, entrée sans cotisation		5,00
Activités : Repair café avec cotisation		Gratuit
Activité : Atelier cuisine (adhérent ou non, même tarif)		5,00
Alimentation Boissons - Gateaux		1,00
Atelier Bulle numérique (adhérent ou non, même tarif)		3,00
Carte 5 Ateliers Bulle numérique avec cotisation		10,00
POLICE MUNICIPALE		
AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES RIVES DU LAC :		
Utilisation d'une cabane		
20 m ² maximum (si superficie de la cabane supérieure : tarif à définir au contrat)	Forfait à l'année	850,00
Occupation de la plage		
	surface 50 m ² ou forfait mètre linéaire ou ponton pour promenades	850,00
Utilisation des rives du lac et du plan d'eau pour séminaires, team-buildings, rassemblements...organisés par des professionnels sans partenariat avec des acteurs locaux		
	Forfait jour	110,00
Activités économiques réalisées par des inscrits au RCS ou au répertoire des métiers sur l'étendue d'eau :		
-pour 1 activité :		680,00
-pour 2 activités :		1 130,00
-pour 3 activités :		1 590,00
-pour 4 activités :		2 040,00
-pour 5 activités :		2 500,00
-pour 6 activités :		2 950,00
<i>Les associations communales subventionnées par la Ville ne sont pas soumises à redevance pour leurs activités, sauf pour l'utilisation d'une cabane.</i>		
Parc aquatique flottant le Moutchic	Contrat à l'année	8 006,00
Cabane dégustation produits régionaux au port		3 360,00
Jeux gonflables pour enfants		3 360,00
Cabane location vélos au port		1 980,00
Activité cours de kite surf à Azuréva		680,00
Activité leçons de natation au Moutchic		840,00
AOT Virevieille (forfait) :	Forfait à l'année	170,00
AOT Le Moutchic (le m²) :	Par m ²	2,30
Emplacement de tonnes :	Forfait à l'année	60,00
ANIMAUX ERRANTS :		
Prise en charge des animaux captifs :		195,00
CABINET ET COMMUNICATION		
VENTES D'OUVRAGES :		
	Par ouvrage	
Livre "Le Moutchic à Lacanau au XXème siècle..." par M. René MAGNON		
Prix public unique		20,00
Tarif minoré pour les professionnels du livre : revente en librairies Lacanau et à l'office de tourisme Médoc Océan		15,00
Tarif minoré pour les professionnels du livre : revente en librairies hors Lacanau		13,00
Livre "Lacanau-océan a cent ans, 1906-2006" par M. René MAGNON		
Prix public unique		25,00
Tarif minoré pour les professionnels du livre : revente en librairies et à l'office de tourisme Médoc Océan		2,00
Livre "Le charme discret des anciennes villas balnéaires de Lacanau", par M. René MAGNON et Mmes TOUMAZOU, CANUT et SANCHEZ		
Prix public unique		20,00
Tarif minoré pour les professionnels du livre : revente en librairies et à l'office de tourisme Médoc Océan		15,00